



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5032161

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/01/2025 18H10 C:002317 I:43137
V/REF : 4700204264 LIGNE 2
V/Email reçu le Lundi 06/01/2025 à 18H10

ENGIE ENERGIE SERVICES

TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX

IMMEUBLE : CHEMIN LENTILLERES
21000 DIJON

Dijon, le 10 Mars 2025

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or

LOCALISATION : 38 CHEMIN DES LENTILLERES - DIJON - ALAIN YGORRA - 0610443303

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE SUR RADIATEUR CHAMBRE EN PARTIE BASSE A L'ETAGE
(DUPLEX) + ROUILLE + VANNE THERMOSTATIQUE HS

Donneur d'ordre : M. S CHARPENTIER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 04/02/2025 A 13H45
DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL
REPLACEMENT DE LA TETE THERMOSTATIQUE EFFECTUÉ POUR RÉPARER LA FUITE
SUR LE BOUCHON DE RETOUR
NETTOYAGE ET ÉVACUATION DU CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieresconvenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Minimum facturation Prestation < 75€ HT	1	75,00	75,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5032161

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	75,00
T.V.A. a 20,00%	15,00
TOTAL T.T.C.En EURO	90,00

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN